



PROJET

Massiac, le 18 octobre 2019

M. Thierry BURLOT
Comité de bassin Loire-Bretagne
9 avenue Buffon
CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2

Nos références :

Affaire suivie par : Véronique MERAND, Animatrice du SAGE Alagnon
N/Réf : VME/2019/12

Objet : Association des CLE aux travaux de mise à jour du programme de mesures

Monsieur le Président,

Vous avez adressé un courrier le 5 avril 2019 à la Présidente de la CLE du Sage Alagnon, afin d'associer la CLE en amont des travaux techniques pour élaborer le programme de mesure 2022-2027.

La CLE s'est réunie le 18 octobre, ce qui a donné lieu à un débat ouvert à la fois basé sur nos connaissances du territoire et les enjeux et actions prioritaires identifiés par les membres de la CLE. Vous pourrez trouver ci-dessous les grands enjeux, les types d'actions prioritaires et les freins potentiels associés. Vous pouvez aussi consulter le tableau d'analyse joint, reprenant les éléments de connaissance et les priorités d'action, document réalisé en suivant vos recommandations et pour nourrir les débats de la CLE.

Enjeux principaux du bassin :

- Améliorer la gestion quantitative de la ressource et préserver la ressource disponible
- Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole (hors phytosanitaires)
- Réduire les pollutions d'origine domestique et industrielle (hors phytosanitaires)
- Préserver et restaurer les zones humides fonctionnelles et remarquables
- Restaurer la continuité écologique
- Maintenir et/ou restaurer la dynamique fluviale
- Préserver les têtes de bassin versant





Actions prioritaires identifiées par la CLE :

- Améliorer les connaissances sur la ressource (étude hydrogéologique) et les prélèvements (audits des utilisateurs)
- Mieux gérer la ressource surtout en période déficitaire (animation, communication/sensibilisation)
- Application de la réglementation et des règles du SAGE concernant les prélèvements sur la ressource et l'application des débits réservés
- Mettre en place/ pérenniser des pratiques agricoles compatibles avec la préservation des milieux aquatiques (gestion des effluents, fertilisation, piétinement, phytosanitaires)
- Accompagner et encourager à réaliser les travaux d'amélioration des stations d'épuration
- Travaux sur ouvrages impactant la continuité écologique (cibler notamment les ouvrages prioritaires)
- Préserver l'espace de bon fonctionnement de l'Alagnon aval (application de la règle, accompagnement)
- Protéger, entretenir et si besoin restaurer les cours d'eau de têtes de bassin versant (diagnostic, continuité, mise en défend, plantation, ...) et les zones humides

Freins potentiels à l'atteinte des objectifs :

- Frein principal : Réussite conditionnée par l'application des aspects réglementaires par les services de l'Etat (mobiliser des moyens nécessaires, niveau d'ambition).
- Donner davantage de pouvoir à la CLE pour que les avis émis par celle-ci soient réellement entendu et pris en compte, et que la CLE soit associée en amont des projets en lien avec les enjeux de la gestion de l'eau.
- Les actions sont ciblées (car financées par le 11^e programme) sur les masses d'eau qui ne sont pas en bon état. Quelles conséquences pour les masses d'eau dont le maintien du bon état est incertain dans un contexte où les effets du réchauffement climatique se font toujours plus présents (assèchements, effets de concentration des pollutions, élévations de températures, etc.) ?
- Difficulté pour caractériser une ressource souterraine hétérogène



- L'amélioration de la gestion des prélèvements dépend de la volonté des gestionnaires et usagers et des financements disponibles et leviers incitatifs
- Pas de maîtrise du foncier (zones humides remarquables, berges des cours d'eau, ouvrages, zones d'expansion de crues, etc.) ne permettant pas une maîtrise de leur gestion.
- Pas de financement dédié à la restauration des cours d'eau de tête de bassin pourtant identifiés spécifiquement dans le SDAGE
- Mieux prendre en considération les enjeux et moyens d'actions propres aux stations d'épuration en milieu rural.

Vous pourrez aussi trouver en pièce jointe la feuille de route du SAGE Alagnon, validée par la CLE ce même jour.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE
Mme Nicole VIGUES

PJ :

- Tableau d'analyse
- Feuille de route